



Président du
Contrôle de légalité
F

EXTRAIT N°101/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

01 DEC. 2023

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
RELATIVE A L'ENTRETIEN DU BLOC SANITAIRE DE CŒUR BOULIKI**

Le Maire expose :

Dans le cadre de son projet de ville, réaffirmant l'identité josphine en tant que ville-forêt, l'équipe municipale de Saint-Joseph travaille à la mise en place d'un programme d'actions de réaménagement du site de Cœur Bouliki et de l'amélioration de son offre d'activités en vue de renforcer le développement touristique et économique du territoire.

Pour assurer le confort des usagers sur ce site éloigné des infrastructures publiques, un bloc sanitaire a été installé, permettant notamment l'accès aux Personnes à Mobilité Réduites. Si la construction a été financée par l'ONF, ce dernier n'a toutefois pas vocation à gérer son entretien en forêt territorial domaniale.

Aussi, afin de rétablir le déploiement adéquat des compétences administratives, la ville propose de passer une convention avec l'ONF qui aura pour objet de préciser les conditions et modalités d'intervention de la Commune et de l'ONF, en vue d'assurer l'entretien du bloc sanitaire situé sur la parcelle N° H 020.

L'objectif est de garantir une bonne image de marque pour la ville avec de bonnes conditions d'accueil du public.

.....
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

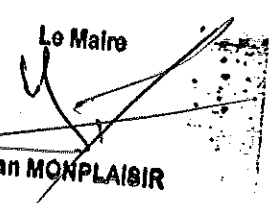
D'APPROUVER la signature d'une convention avec l'office national des forêts relative à l'entretien du bloc sanitaire de Cœur Bouliki .

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR